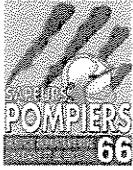




Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Perpignan, le 29 JUIL. 2005

Cabinet du Préfet  
Direction Départementale  
des Services d'Incendie et de Secours

### ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2575/2005

Fixant la liste nominative des Scaphandriers  
autonomes légers opérationnels et sauveteurs  
aquatiques opérationnels

Le Préfet des Pyrénées-Orientales  
Chevalier de la Légion d'Honneur

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** l'arrêté du 23 novembre 1999 fixant le guide national de référence relatif aux secours subaquatiques,
- Vu** l'arrêté du 7 novembre 2002 fixant le guide national de référence relatif au sauvetage aquatique,
- Vu** le résultat des épreuves de contrôle technique,
- Après** contrôle de l'aptitude médicale réalisé par le Médecin Chef Départemental,
- Vu** l'avis favorable émis par le Conseiller Technique Départemental, après contrôle et vérification des livrets individuels,
- Sur proposition** du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours - Chef du Corps Départemental,

## A R R Ê T É

**Article 1 :** Sont déclarés aptes opérationnels pour les 12 mois à venir, les sapeurs-pompiers dont les noms suivent :

NOMS et Prénoms	Sauveteurs Subaquatiques		Sauveteurs Aquatiques	Affectations
	Qualifications <sup>(1)</sup>	Profondeur	Qualifications <sup>(1)</sup>	
PEREZ Henri	CTD	- 60 m	CTD - CB	Service Opérations
HURAUULT Dominique	CT	- 40 m	/	Service Formation
CUNI Stéphane	CU	- 60 m	CB	CIS Perpignan
LAUPPI Vincent	CU	- 60 m	/	Service Opérations
PETITFILS Luc	CU	- 60 m	NSC	CIS Perpignan
PORTA Yvon	CU	- 60 m	NSC	CIS Perpignan
AUTIÉ Marc	SAL	- 40 m	NSC	CIS Perpignan
COLLARD-BARDAJI Bruno	SAL	- 40 m	/	CTA/CODIS
CONILL Jérôme	SAL	- 40 m	/	CIS Perpignan
DE LA CRUZ Emmanuel	SAL	- 40 m	/	CIS St Cyprien
GALY Daniel	SAL	- 20 m	/	CIS Perpignan
GRIZAUD Nicolas	SAL	- 40 m	/	CIS Perpignan
HERNANDEZ Christian	SAL	- 40 m	/	CIS Perpignan
ISSANCHOU Franck	SAL	- 40 m	/	CIS Perpignan
LATORRE Philippe	SAL	- 40 m	/	CIS Perpignan
MOURETTE Laurent	SAL	- 40 m	/	CIS Perpignan
ORTEGA Thierry	SAL	- 40 m	/	CTA/CODIS
RECOMSAT Daniel	SAL	- 40 m	/	CTA/CODIS
ROSE Franck	SAL	- 20 m	/	CIS Perpignan
SANTANACH Michel	SAL	- 40 m	NSC	CIS Perpignan
SERRE Sébastien	SAL	- 40 m	/	CIS Perpignan
TARISCON J. Yves	SAL	- 40 m	/	CIS Perpignan
TUBERT Didier	SAL	- 40 m	/	CTA/CODIS
VITRANT François	SAL	- 40 m	/	CIS Perpignan
CAMPILLO Steve	/	/	NSC	CIS Perpignan

<sup>(1)</sup> CTD : Conseiller Technique Départemental - CT : Conseiller Technique - CU : Chef d'Unité - SAL : Scaphandrier Autonome Léger - CB : Chef de Bord - NSC : Nageur Sauveteur Côtier.

**Article 2 :** Cet arrêté annule et remplace les arrêtés n°2797/2004 et 2798/2004 du 19 juillet 2004.

**Article 3 :** Seuls les agents inscrits sur la liste de l'article 1 peuvent être engagés en opération de secours subaquatique ou de secours aquatique. Toutefois un agent non inscrit sur la liste opérationnelle peut participer aux séances d'entraînement ainsi qu'aux stages de formation.

**Article 4 :** Des additifs pourront être joints à cette liste en cours d'année pour y inclure de nouveaux agents qualifiés et ceux qui, à l'issue d'une période d'inaptitude temporaire, auraient retrouvé leur aptitude opérationnelle.

**Article 5 :** Conformément à l'article R 421-1 du Code de la Justice Administrative, le Tribunal Administratif de MONTPELLIER pourra être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 6 :** MM. Le Directeur de Cabinet, le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales, le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours - Chef du Corps Départemental, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

**POUR AMPLIATION**  
 Pour le Directeur Départemental  
 des Services d'Incendie et de Secours  
 Chef du Corps Départemental  
 et par délégation  
 Lieutenant Colonel Thierry GRISOI  
 D.D.S.I.S. Adjoint

Le Préfet,

Thierry LATASSE